

Au sein des Alpes de haute Provence, une organisation départementale a été construite collégialement avec des acteurs hospitaliers et extrahospitaliers de la prise en charge en EHPAD et l'ARS DD04.

Elle repose sur :

- Un élargissement de l'offre de télécoordination à tous les EHPAD du Département qui en exprimeraient le besoin ;
- Une très forte mobilisation des équipes mobiles hospitalières du CH de Digne.

Ce dispositif permettra d'apporter aux EHPAD une réponse rapide et permanente (H24 et 7j/7) pour les situations urgentes en relation avec l'épidémie de Covid19

Pour les EHPAD bénéficiant déjà d'une coordination médicale (Médecin-coordonnateur classique ou Télécoordonnateur médical), le fonctionnement antérieur ne change pas mais un service supplémentaire est offert 24h/24

- Pour les EHPAD ayant un Médecin-coordonnateur classique, ces établissements s'adressent directement aux Équipes mobiles hospitalières en lien avec leur Médecin-coordonnateur. Le Centre 15 reste la porte d'entrée dans les situations habituelles d'aide médicale urgente
- Pour les EHPAD ayant un Télécoordonnateur médical, ces établissements le joignent selon les modalités habituelles. En dehors de cette situation et 24h/24, ces établissements s'adressent directement au Dispositif de télécoordination Covid mis en place par l'association @Core (schéma en page 2).

Pour les EHPAD n'ayant pas de coordination médicale (Médecin-coordonnateur classique ou Télécoordonnateur médical), ces établissements se voient offrir une Télécoordination ciblée à titre compassionnel et gratuit par l'association @Core.

L'adhésion au dispositif se fait par simple réponse par mail à l'adresse telecovid19@core-paca.fr

Précisant le nom, prénom, fonction et coordonnées du référent COVID au sein de l'EHPAD.

Mentionnant dans le corps du mail « ***J'atteste avoir pris connaissance du service offert l'association @CORE face au Covid et des modalités de son activation*** » (cf ci-après)

Dès réception du mail d'adhésion, l'association @CORE contactera le référent COVID afin de recueillir les informations nécessaires au bon déroulement de l'action.

Ce dispositif vise à répondre aux questionnements sur :

- Les adaptations nécessaires de l'organisation et du fonctionnement de l'EHPAD face au Covid19
- Le recours aux services des urgences et l'accompagnement à la mise en place de soins palliatifs

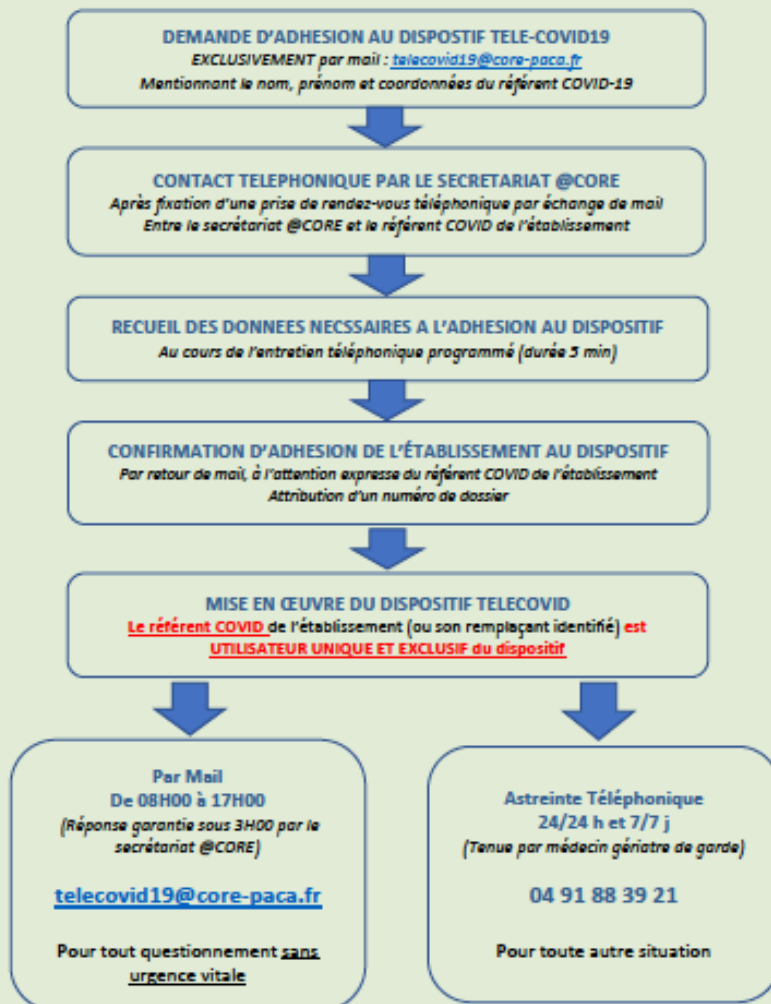
Ce dispositif s'adresse à tout EHPAD confronté à une :

- Impossibilité d'intervention du médecin coordonnateur
- Absence de réponse adaptée du médecin traitant
- Plus largement, une incertitude sur la mise en place des mesures sanitaires requises

Au titre du dispositif proposé, l'association @CORE s'engage à :

- Assurer une astreinte téléphonique 24/24 et 7/7 au **04 91 88 39 21** (ligne dédiée)
- Garantir une réponse sous 3H00 à toute demande adressée par mail de 8H00 à 17H00 à l'adresse : telecovid19@core-paca.fr

Procédure « TELE-COVID19 »



ASTREINTE TELEPHONIQUE @CORE : 04 91 88 39 21 (ligne dédiée 24/24h et 7/7 j)

MAIL DEDIE : telecovid19@core-paca.fr (garantie d'une reponse sous 3 heures sur la tranche horaire de 08H00 à 17H00).

Secrétariat @CORE : Fanny MOURBRUN

☎ : 07 72 72 23 25

✉ : contact@core-paca.fr